



PREFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service Évaluation, Énergie, Valorisation de la Connaissance
Département Appui à l'Autorité Environnementale

Nos réf. : 2016-1117
Vos réf. :

Affaire suivie par : Sébastien BARRAUD
Tél. 02 36 17 46 35 – Fax : 02 36 17 46 87

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le – 8 NOV. 2016

Le directeur régional

à

Monsieur le Préfet de l'Indre
Place de la Victoire et des Alliés
CS 80583
36019 CHATEAUROUX

Objet : Constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement

Dossier : Demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour l'environnement du parc éolien dit « Les Chênes » à Ménétréols-sous-Vatan (36)

Demande d'avis de l'autorité environnementale réceptionnée le : 23 août 2016

Date limite d'émission de l'avis de l'autorité environnementale : 23 octobre 2016

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement et en l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai réglementaire, il convient de constater l'absence d'observation émise sur le dossier référencé ci-dessus.

L'information relative à l'absence d'observation émise est à joindre au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle est à mettre en ligne sur le site Internet de la préfecture ; elle est également mise en ligne sur le site internet de la DREAL Centre-Val de Loire.

Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement


Christophe CHASSANDE

Copie à : DDT 36

Adresse postale : 5, avenue Buffon – CS 96407 – 45064 ORLEANS Cedex 2
Tél. : 02 36 17 41 41 – Fax : 02 36 17 41 01
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>

